Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20261015-2026_56-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE PENGUILY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de PENGUILY.
Séance du 15 octobre 2026

Date d'envoi de la convocation	08/10/2026
Membres en exercice	15
Membres présents	14
Membres représentés	1
Membres absents	0
Suffrages exprimés	15

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 8 octobre 2026 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Honneur, sous la présidence de Madame Karine CLÉMENT, Maire.

Étaient présents : Karine CLEMENT, Maire, Patrice RONDEL, Solène JACQUET, Sébastien PUEL, adjoints, Françoise FENIOUX, Yvon MEGRET, Christian GEORGELIN, Pascal BARON, Jean-Pierre CARMOUET, Gwénaëlle JOUAN, Jérôme MARTIN, Sandrine MOUNIER, Marlène ROCABOY, Alexa HERCOUET.

Absents non représentés : /

Ont donné procuration :
Florence BOTELLA (pouvoir à Patrice RONDEL)

Secrétaire de séance : Patrice RONDEL

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

2026-56 CLEC : APPROBATION DU RAPPORT N°7/2026 DE LA CLECT DE LTM

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre et Mer procède à l'évaluation des charges résultant du transfert ou de la restitution de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté.
Suite à la révision des statuts communautaires du 1er janvier 2026, la CLECT a approuvé le 17 septembre dernier l'évaluation des charges des dossiers suivants :
Restitution de charges :

- ✓ Animation du réseau des bibliothèques, secteur Du Guesclin et de Moncontour
  - Soutiens financiers dans le cadre de la gestion de la piscine de Lanrelas et des deux gymnases de Plénée-Jugon
  - Propriété et gestion de trois équipements sportifs : gymnase Jouan à Lamballe, Complexe sportif La Tourelle à Plémy et salle multisports de Plédéliac
  - Entretien de trois ronds-points, Lamballe
  - Entretien de voies à proximité de la gare routière de Lamballe (rue des olympiades et rue Henri Avril)
- ✓ Transfert de charges :
  - Compétence Gémapi
  - Parcs d'activité d'origine communale.

Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant la notification du rapport pour approuver chacun des dossiers à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20261015-2026_56-DE

communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Vu Le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
Vu La délibération n°2026-059 du 5 mai 2026 portant création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
Vu Le rapport N°07-2026 approuvé par la CLECT en séance du 17 septembre 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à la majorité (pour : 6 – contre : 0 – abstention : 9),**

APPROUVE le rapport N°07-2026 de la CLECT,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Patrice RONDEL

Le Maire
Karine CLEMENT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture.